REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.222-13;

DECIDE:

<u>Article unique</u>: Sont désignés pour exercer les fonctions de juge statuant seul, en application des dispositions de l'article R. 222-13 du code de justice administrative :

- Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente,
- M. Bruno Coudert, vice-président,
- M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président,
- Mme Laurence Stenger, première conseillère,
- Mme Florence Milin-Rance, première conseillère,
- Mme Violette de Laporte, première conseillère,
- Mme Géraldine Grandjean, première conseillère,
- Mme Agnès Bourjol, première conseillère
- Mme Céline Marini, première conseillère,
- M. Romain Gottlieb, premier conseiller,
- Mme Céline de Gélas, première conseillère,
- Mme Elodie Wolff, conseillère,
- Mme Léa Philis, conseillère.

Fait à Nancy, le 2 septembre 2025

La présidente,

Véronique Chisu-Deparis